

Valeur de la position de Saint-Maurice [suite et fin]

Autor(en): **Siegfried, Hermann**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **7 (1862)**

Heft 10

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-347237>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

N° 10

Lausanne, 26 Mai 1862.

VII^e Année

SOMMAIRE. — Valeur de la position de St-Maurice (*suite et fin*). — Correspondance sur la guerre des Etats-Unis. — Nouvelles et chronique.

VALEUR DE LA POSITION DE SAINT-MAURICE.

(*Suite et fin.*)

En général, l'influence de l'annexion de la Savoie du nord sur la défense des passages des Alpes, semble se réduire à ceci, que la France est maintenant à même de préparer ses expéditions beaucoup plus près de nos frontières et de nous surprendre plus facilement, Elle pourrait par une surprise s'emparer de St-Maurice et de Martigny et s'y fortifier. Ce danger là existe sans aucun doute. Mais il n'en faut pas conclure que la place de St-Maurice doive être abandonnée et remplacée par une position en arrière. De tout temps il y a eu des surprises et il y en aura encore. Mais c'est pour cela même qu'on cherche à s'en préserver par des mesures telles que des travaux de fortification. De ce qu'un danger se rapproche on n'en conclut pas qu'il faudrait éloigner ces mesures de précaution, mais bien au contraire qu'il faut les augmenter encore. C'est comme si dans les Grisons on allait se fortifier à Dissentis parce que Zollbrück est trop près de la frontière autrichienne.

Le système suivi jusqu'ici pour la défense du Simplon et qui consiste à intercepter le passage à la France vers l'extrémité inférieure de la route, et à l'Autriche vers son extrémité supérieure, ce système, dis-je, est aussi naturel que raisonné. De cette manière, la route peut être fermée doublement dans les deux directions. A St-Maurice, les ouvrages sont disposés de manière à pouvoir barrer le passage tant aux Autrichiens qu'aux Français. Il devrait en être de même au défilé

de Gondo. A cet égard, la position de Brigue permettrait le mieux de remplir cette condition. Dans les gorges de Gondo par contre, le terrain est si favorable à la défense contre un ennemi venant de l'Italie, que ce sera toujours ce côté qui prévaudra, si des motifs d'économie exigeaient que l'on se bornât à des travaux dirigés dans l'une ou l'autre direction. Cette gorge permettra toujours d'arrêter un certain temps une armée soit autrichienne soit française. Mais il n'en est pas moins nécessaire de faire une coupure à l'amont, avec des logements et magasins entre elle et la coupure d'aval. Si, ce que nous ignorons, les travaux récemment exécutés à Gondo, n'y ont pas organisé la défense contre un ennemi venant d'en haut, ce passage peut encore être considéré comme ouvert dans les deux directions, car l'ennemi passant par les sentiers de la montagne, peut venir prendre les défenseurs à dos.

Chapitre III.

Influence de l'annexion de la Savoie du nord, sur la défense du sud-ouest de la Suisse, contre une attaque de la France.

Il est hors de doute que la France, en reculant sa frontière de Chancy à St-Gingolph, c'est-à-dire plus haut, dans le bassin du Rhône, a placé la portion du territoire Suisse latérale à cette ligne, dans de tout autres conditions géographiques et militaires. Dans le cas où, avant l'annexion de la Savoie, il y eût eu de la part de la France, non pas une tentative de passage des Alpes, mais une simple attaque contre la Suisse, il n'y avait pas de raisons pour que le Piémont n'observât pas sa neutralité; il couvrirait alors toute la ligne Chancy St-Gingolph, et circonscrivait ainsi l'attaque ennemie contre le sud-ouest de la Suisse, dans l'espace compris entre les lacs de Genève et de Neuchâtel.

Avec ses nouvelles frontières, par contre, la France s'est créé un nouveau moyen d'invasion, la navigation, qui lui permet d'aller occuper Villeneuve; la valeur des travaux de défense que nous aurions pu faire à l'Ouest se trouve annulée; Vaud et Fribourg sont pris de flanc et menacés sur leurs derrières; les communications avec Genève peuvent être complètement interceptées.

Un pareil état de choses ne peut être accepté sans qu'on prenne des mesures préservatives. St-Maurice, comme position de flanc, ne suffit plus pour s'opposer à la nouvelle ligne d'invasion St-Gingolph-Villeneuve. Cela ne rentre pas dans le rôle de cette place, car il faudrait pour cela des troupes agissant au dehors, troupes sur l'arrivée et la force desquelles on ne pourrait pas compter avec assez d'assurance, vu la position géographique de la place et des chemins de

secours qui viennent y aboutir. Il faudrait plutôt employer les moyens directs suivants, pour intercepter la ligne St-Gingolph-Villeneuve :

- 1^o Une coupure dans le défilé de St-Gingolph au Bouveret;
- 2^o Un port fortifié au Bouveret, en communication avec
- 3^o une tête de pont sur le Rhône.

En combinant avec ces mesures l'action d'une flottille armée, qui commanderait le lac, les conditions de défense de notre pays pourraient, abstraction faite de Genève, être considérées comme ramenées jusqu'à un certain point, à l'état précédent.

Personne ne conteste le devoir imposé à la Suisse de défendre Genève, mais tout le monde sait aussi que notre seul moyen de communication avec ce canton, le défilé entre le lac et le Jura, se trouve, grâce aux Rousses, au Pays de Gex et à la position de Divonne, entre les mains de la France. Dans des circonstances aussi défavorables, l'armée fédérale ne risquerait que difficilement une opération de quelque importance pour la défense de Genève, qu'il faudrait bien laisser prendre plutôt que de sacrifier inutilement tout un corps de troupes.

Heureusement nous possédons un autre moyen de remplir nos devoirs envers Genève, c'est l'occupation du Chablais. Il faudrait pour cela, dès que les Français auraient franchi la frontière, attaquer le Chablais par un débarquement à Evian et des troupes pénétrant par terre depuis le Valais. Pendant que l'on se porterait rapidement sur l'Arve et sur Genève, on se fortifierait sur la Dranse. Ce mouvement exige sur le Rhône inférieur jusqu'à Martigny, une base d'opérations sûre et pourvue de tous les dépôts nécessaires.

Les considérations qui précèdent sur la défense des passages et des Alpes du Valais ainsi que sur la résistance contre une attaque directe du territoire suisse, ces considérations conduisent donc à donner la plus grande importance à la ligne du Rhône entre le lac et Martigny, et à chercher à la consolider par la construction de fortifications sur 3 points : Martigny, St-Maurice et l'embouchure du Rhône.

Les traits principaux de ce système se résument de la manière suivante :

La vallée du Rhône avec une ligne de défense le long du fleuve, forme une position centrale pour la garde de la chaîne de montagnes située en avant de cette ligne, le long de la nouvelle frontière française. Sa droite s'appuyerait sur le lac à l'aide d'un port fortifié et d'une flottille. Elle a à gauche la chaîne du Mont-Blanc. La ligne fortifiée du fleuve opposera à l'invasion trois obstacles à surmonter.

Tous les chemins de secours nous restent ouverts. La nouvelle route d'invasion se trouve fermée et l'occupation du canton de Vaud par nos troupes, assurée. Ce système forme enfin la base de la défense

de Genève, moyennant la prise du Chablais. En un mot, c'est le remède au mal que nous cause l'annexion de la Savoie du nord.

Une première condition des fortifications que nous proposons, doit être d'enlever le moins de troupes possible à l'armée active. Le but de Martigny, de St-Maurice et d'une coupure au défilé de St-Gingolph est uniquement de fermer le passage à l'ennemi, tout en le maintenant ouvert pour nous. Cette condition exige qu'au point de vue du tracé les ouvrages soient le plus restreints possible, qu'à celui du profil, au contraire, on leur donne de fortes dimensions. L'art de la fortification doit savoir, même en pays de montagne, atteindre ce double but sans occasionner des dépenses extraordinaires. Cependant vers l'embouchure du Rhône il ne faudra pas craindre de donner de plus grandes dimensions au tracé des ouvrages pour la défense du port et de la tête du pont.

Le but de la coupure à Martigny, est :

1^o D'assurer la gauche de la position contre les détachements qui pourraient venir de Chamounix ;

2^o De fermer la route du St-Bernard ;

3^o De garder et de défendre les communications avec Uri, le Haut-Valais et le canton de Berne ;

4^o De former la seconde coupure de la route du Simplon.

La position de St-Maurice doit défendre le point de jonction des routes des deux rives et fermer le défilé, mais elle ne joue dans le système qu'un rôle secondaire.

Les fortifications près du lac enfin doivent servir :

1^o A fermer la route de la rive méridionale ;

2^o A intercepter les communications entre les routes d'invasion par le Chablais et les cantons de Vaud, Fribourg et Berne.

3^o A être maître du lac à l'aide du port fortifié ;

4^o Comme tête de pont, à défendre la ligne du Rhône et à prendre l'offensive contre le Chablais.

Quelques dispositions prises à St-Maurice suffiront pour donner aux dépôts de tous genres, la place et la sécurité nécessaires.

Nous sommes donc arrivés à la conviction que pour la défense des passages des Alpes valaisannes contre la France, c'est la position de Martigny qui est le plus favorablement placée au point de vue géographique et militaire à la fois ; que sous ce rapport, la position de St-Maurice pourrait encore suffire si ces fortifications sont en état de la défendre ; que cependant par d'autres considérations basées sur la défense générale du pays, St-Maurice, comme unique place fortifiée de cette contrée est insuffisant, parce que la défense du sud-ouest de

la Suisse, doit se concentrer vers la partie supérieure du lac Léman, où il conviendrait d'établir près de l'embouchure du Rhône un fort qui, sans affaiblir l'armée active, rendrait à cette contrée la sécurité qu'elle a perdue par l'annexion ; qu'enfin pour atteindre ce but d'une manière complète, les défilés de St-Maurice et de Martigny doivent être fortifiés.

Chapitre IV.

La position de St-Maurice et ses fortifications actuelles.

a) Description de la position, au point de vue topographique et militaire.

L'on rencontre entre St-Maurice et Martigny une succession de positions militaires importantes, qui toutes, chose singulière, favorisent la défense contre un ennemi qui descendrait la vallée, tandis qu'en sens inverse elles n'offrent que de médiocres avantages.

Les coupures transversales entre les parois de rocher des deux versants de la montagne sont formées simultanément par les affluents tels que la Dranse à Martigny, et le Trient, qui traversent le fond de la vallée pour aller se jeter dans le Rhône, et des contreforts en terrasses comme celui de la Tour de Martigny, ou des saillies de rochers comme au Trient qui offrent des lignes de feu bien assurées. Sur d'autres points tels que Pissevache, Evionnaz et St-Maurice, la configuration du fond de la vallée fait rejeter le Rhône d'un bord à l'autre. Au premier de ces endroits la largeur du passage se réduit à celle de la route ; le relief du terrain ainsi que les plateaux des rochers fournissent d'excellentes lignes de tir. Le passage déjà si étroit peut encore y être rendu impraticable en faisant déborder le ruisseau de Pissevache. A St-Maurice aussi le terrain est plus favorable à l'amont qu'à l'aval du défilé. Dans la première de ces positions, faisant front contre Martigny, la gauche est protégée par le Rhône depuis le pont jusqu'à l'amont des bains de Lavey, à l'endroit où, baignant le pied des rochers de la rive droite, il en ferme complètement l'accès. La droite de la position est fermée par la grande paroi de rochers qui, partant du pont, s'étend jusqu'à assez haut dans la montagne. Les abords de ce côté là se réduisent donc à la route entre la ville et le pont, au sentier qui, longeant la paroi de rochers conduit par les *Cases* au plateau de Verossaz, enfin à l'ancien passage de contrebandiers au-dessus des bains de Lavey, qui n'est praticable qu'à l'aide d'échelles. — Dans la direction inverse, c'est-à-dire aval, le front de la position s'étend entre Châtel et Daviaz sur environ trois quarts de lieue trans-

versalement à la vallée et sans pouvoir appuyer ses ailes à des obstacles naturels. Les hauteurs de la rive droite, entre le pont et Châtel sont abordables de front et avec des pentes relativement peu fortes. Sur la rive gauche le versant nord du plateau de Verossaz ne présente pas, dans la direction de Massongex, ses pentes les plus fortes, et sur quelques bancs de rochers aucun obstacle sérieux à l'ennemi. On peut en outre traverser partout les monts qui séparent le val d'Illiers du plateau et qui, par conséquent, ne sont rien moins qu'un appui. Un pont unique sert de communication entre les deux ailes de la position et ce qui fait encore mieux ressortir leur isolement, c'est la différence de niveau de 280^m entre le pont et le plateau, correspondant à une montée de 40 minutes de durée. L'aile gauche qui occupe le plateau a derrière elle le précipice formé par la paroi de rocher, le long de laquelle on ne peut descendre que par deux sentiers, conduisant l'un au château et au pont, l'autre *aux Cases* par *Bas Sene*. L'aile droite a derrière elle le Rhône avec les ponts de St-Maurice et des bains de Lavey.

On voit par l'énumération des caractères de la position qui fait front en aval, qu'il n'y aurait aucun avantage à la défendre par des troupes placées en dehors des fortifications et destinées à y livrer un combat décisif. En général, si des réserves extérieures devaient coopérer à la défense de la place, il y faudrait un nombre de troupes beaucoup plus grand que ce que, dans un but aussi secondaire, il serait raisonnable d'enlever à l'armée active. Il faut plutôt s'arranger de manière que la place puisse résister avec sa garnison seule et remplisse son but avec ses propres ressources.

b) Des fortifications actuelles.

Les ouvrages existants ont, généralement parlant, pour objet de défendre le défilé et le point de jonction des deux routes en occupant les hauteurs des deux rives, et de former, à partir du pont, comme centre, une enceinte qui, s'appuyant au Rhône à l'amont et à l'aval, s'élève le long des escarpements et embrasse une partie des hauteurs.

Sur la rive gauche, l'enceinte est jusqu'ici restée incomplète, n'ayant été construite qu'entre le Rhône et la Tour ronde, ce qui ferait supposer que plus haut les pentes de la montagne sont inaccessibles de front et que leur approche depuis en haut, serait rendue impossible par la redoute qui est sur le plateau. Ces deux suppositions sont loin d'être incontestables.

Le plateau de Verossaz, ou plutôt le bord du plateau le plus rapproché du défilé est le point le plus important de la position, car c'est

le seul duquel on puisse dire qu'une fois pris tout le reste n'a plus de valeur. Mais en même temps c'est aussi le côté le plus faible, autant parce que c'est le seul point qui ne puisse être secouru par un autre que parce que de ce côté les approches sont les plus faciles ne pouvant être ni vues ni battues.

La redoute isolée qui, vu la nature rocheuse du sol, est en grande partie privée de fossé et ne peut en conséquence être munie de palissades que tout au plus sous la plongée du parapet, n'améliore que bien faiblement la défense du terrain. La possession du plateau et par conséquent celle de toute la position, dépendra donc exclusivement des troupes qui combattront au dehors, lesquelles tournant le dos aux précipices ne seront que trop tentées de se retirer le plus tôt possible. L'utilité de la redoute se bornera donc à protéger quelques instants la retraite des troupes contre la poursuite de l'ennemi, pendant qu'elles se retireront par l'étroit sentier qui conduit au château. En somme, c'est aussi à cela seul que se borne toute l'utilité des fortifications de St-Maurice.

Aussi longtemps que ce point ne sera pas fortifié conformément à ce qu'exigent l'importance dont il jouit et sa faiblesse actuelle, tous les autres ouvrages resteront sans valeur.

Sur la rive droite l'enceinte sera à peu près continue lorsqu'on aura achevé la reconstruction de la grande tenaille. La disposition générale des ouvrages sur cette rive n'est pas non plus satisfaisante. Le système d'embrasser tout le terrain depuis le Rhône jusque sur la hauteur, s'oppose à ce que l'on exécute quelque chose de bien. La portion de l'ouvrage située sur la hauteur se trouve dans une fâcheuse alternative : ou bien elle se trouve trop en arrière des points dominants et ne peut produire aucun effet parce qu'elle ne voit rien, ou bien si on la pousse jusqu'à ces points dominants, elle embrasse une étendue beaucoup plus grande qu'on ne le voudrait. En outre, non-seulement toutes les lignes de feu, mais aussi tous les terre-pleins des ouvrages de la rive droite ne sont point défilés contre les coups dangereux des hauteurs de la rive gauche, de sorte qu'il est impossible de s'y maintenir en face d'un ennemi munis d'armes rayées.

Pour obvier à cet inconvénient il faudrait que les ouvrages sur les hauteurs de la rive gauche prissent, dans le but d'occuper ou au moins d'atteindre ces points dangereux, un développement qu'il est impossible de leur donner. La disposition des ouvrages de la rive droite n'offre pas plus de garanties que ceux de la rive gauche. En admettant la nécessité d'occuper les hauteurs de la rive droite pour que l'ennemi ne s'y établisse pas, il n'y a d'autre mesure à prendre que de couronner le point dominant par un fort isolé. Cette mesure

est la seule qui puisse donner à cette partie de la position de l'utilité et de la sécurité et peut-être aussi le défilé. Quant aux lignes qui s'élèvent le long de la paroi de rochers, à droite du défilé, depuis le fond de la vallée jusque sur les hauteurs, il est impossible de les couvrir. En ce point, la configuration du terrain ne favorise pas du tout la défense contre un ennemi remontant la vallée, pas plus pour une ligne de bataille que pour l'établissement de fortifications, c'est du reste un caractère des défilés, de présenter toujours le point le plus fort vers le fond de la vallée tandis que les hauteurs sont beaucoup plus faibles. En outre les parois de rochers ne procurent naturellement aucun avantage aux défenseurs d'une enceinte, lorsque leur direction est perpendiculaire à celle-ci, au lieu de lui être parallèle.

En résumé, les fortifications de St-Maurice considérées dans leur ensemble, ne sont pas en état de remplir leur but et de défendre cette position contre une attaque sérieuse.

Observation. Ce qui précède ne signifie pas que la position de St-Maurice soit impropre à l'établissement d'ouvrages répondant à leur but, mais on veut seulement dire par là qu'il faut, pour ces fortifications, adopter un tout autre système.

c) Autres observations sur les ouvrages de St-Maurice et les fortifications fédérales en général.

Dans l'origine on adopta pour St-Maurice le profil des ouvrages de campagnes que l'on retrouve encore à deux redoutes ainsi qu'à la vieille tenaille. Mais on se convainquit bientôt que ce système était tout à fait déplacé, et, il y a 26 ans, il existait déjà un projet du général Dufour, d'après lequel toutes les escarpes devaient être maçonnées. Cette mesure radicale ne fut toutefois pas mise à exécution et ce ne fut que peu à peu que l'on introduisit la maçonnerie dans les ouvrages. La parcimonie avec laquelle on alloue les sommes nécessaires à nos travaux militaires exerce sur le système de défense de notre pays, la plus fâcheuse influence, en obligeant le génie à ne projeter que des ouvrages en terre. Prenons, par exemple, la redoute du plateau de Verossaz. Elle ne présente à l'agresseur aucun obstacle suffisant pour qu'il ne s'en empare immédiatement. Ceci nous forcera à avoir une réserve extérieure. Les défenseurs se porteront en avant, vers le bord extérieur du plateau afin d'avoir l'avantage sur l'ennemi pendant qu'il gravit les pentes. Mais ce bord est très étendu; il nécessite donc une réserve extérieure considérable, cette réserve sent sur ses derrières le précipice qui termine le plateau; pour qu'elle n'y

soit pas jetée par l'ennemi il faudra la doubler. Par la même raison tous les autres ouvrages à profil de campagne exigent qu'ils soient soutenus par des troupes combattant à l'extérieur ; leur but est alors manqué, car ces ouvrages, loin d'aider à économiser les forces dont on dispose, ont pour conséquence de les employer toutes et de les éparpiller. Ce qu'il faut dans un défilé, où il s'agit de défendre opiniâtement un seul point, ce sont des ouvrages de peu d'étendue mais d'un grand relief, afin d'employer le moins de troupes possible. Les ouvrages de campagne ne sont destinés qu'aux emplacements où l'on a intérêt à livrer bataille et où leur but est de renforcer les avantages que peut présenter le terrain.

Il serait fort à désirer, dans l'intérêt de la défense du pays, que l'on discutât et décidât, d'après des principes établis d'avance, quelles sont les positions auxquelles il conviendrait d'appliquer le profil de campagne. Nous trouvons que dans ce moment on fait beaucoup trop de projets, mais c'est parce que l'on sait combien il est difficile de pouvoir en mettre un à exécution. La position géographique de la Suisse, et sa configuration, nous entraînent trop facilement à vouloir fortifier une quantité de positions ; ce sont dans la plaine les points de passages des rivières, dans les montagnes, les nœuds des vallées et les défilés ; puis viennent encore quelques villes qui demandent aussi à être mises à l'abri. Les projets de fortifications avec des ouvrages de campagne embrassant ordinairement un terrain d'une certaine étendue, exigent un nombre de défenseurs en proportion, c'est-à-dire considérable, sans qu'on puisse par là assurer le maintien de la position, puisqu'en définitive tout dépend du sort d'une seule journée. Dans une guerre défensive on serait alors facilement induit, peut-être même forcé à se conformer, dans le plan de campagne, à la disposition des ouvrages et à décomposer ainsi l'armée en petits détachements. Avec quoi ira-t-on alors au-devant de l'ennemi ? Nous serions tout naturellement battus en détail.

Mais, même dans les travaux où l'on a abandonné le système des ouvrages de campagne, les fortifications fédérales conservent leurs traits caractéristiques, savoir : l'insuffisance des mesures prises pour mettre l'enceinte à l'abri d'une attaque de vive force. On a fait un usage abusif de murs s'élevant, sans être masqués, de 8 pieds seulement au-dessus du sol. Pourquoi ces murs nous suffiraient-ils quand on sait que dès les temps les plus reculés une hauteur de 30 pieds a été reconnue nécessaire ? la différence est décidément trop forte. — Des bancs de rocher remplacent les murs de la manière la plus avantageuse, tant au point de vue de la résistance qu'à celui de la dépense, mais chacun sait que leur pied doit se trouver en dehors et

leur bord supérieur en dedans de l'ouvrage. Mais sur la rive droite, en maint endroit, c'est l'inverse qui a lieu. En général, on n'a mis nulle part assez d'importance à avoir une enceinte bien fermée ; mais alors à quoi servent des murs, des fossés et autres obstacles s'ils ne sont pas continus ? Ces petits murs crénelés de deux pieds et demi d'épaisseur, ont encore un autre inconvénient.

En présence des projectiles sphériques il aurait déjà fallu, en règle générale, en proscrire l'emploi sans un masque de terre devant. A présent, vu l'effet puissant de l'artillerie rayée, il n'y a plus lieu de les employer du tout. Les nouveaux projectiles, qui conservent leur vitesse à de grandes distances, qui portent très juste, qui pénètrent plus profondément dans des milieux résistants et qui enfin, étant explosibles forment des entonnoirs, ces projectiles, dis-je, mettront hors de défense, dans très peu de temps, tout ouvrage qui ne sera protégé que par un de ces murs non masqués. C'est ici le cas de rappeler les essais faits à Juliers, dans lesquels un mur d'une épaisseur semblable aux nôtres a été percé à 1200 pas et avec la demi-charge, par 8 coups d'une pièce de campagne rayée de 12. Avec les canons rayés, il n'y aura pas une seule place de l'enceinte où un de ces murs, sans masque et en vue, ne pourra être atteint par l'artillerie.

Quoique les essais faits à Juliers nous donnent une idée suffisante de la valeur de nos fortifications, il ne serait cependant pas superflu d'entreprendre encore des essais directs de destruction contre un de nos ouvrages, car sans cela personne n'ouvrira les yeux. L'introduction de l'artillerie rayée forcera à remplacer par d'autres constructions tous les murs crénelés, tant dans les murs proprement dits que dans les tours et les blockhaus. Comme jusqu'ici on n'a employé nulle part des masques en terre, il y aura peu d'exceptions à faire dans l'emploi de cette mesure qui, je le répète, est assez radicale pour devoir être motivée par quelques essais d'un effet frappant et décisif.

Dans la fortification, ce qui exige l'action combinée et simultanée des diverses parties sur un même point et par conséquent un plan d'ensemble, c'est la condition de flanquer et de battre les fossés et les escarpes. Si nos fortifications présentent des flanquements si imparfaits il ne faut pas s'en étonner, car rien n'a été fait d'après un projet unique. Ce n'est que par-ci par-là, lorsque quelque danger se montrait à l'horizon, que les autorités fédérales ont voté des crédits et cela toujours par petites sommes. Les personnes qui, à ces occasions, ont été appelées à exécuter des travaux, ont alors voulu tirer tout le parti possible de ces faibles ressources, faire des innovations et construire d'après leurs idées, ce à quoi personne ne s'est opposé. C'est ce qui explique bien des productions curieuses.

A St-Maurice, en aval du pont, le fond de la vallée a sur chaque rive une largeur de 60 à 70 mètres. Chacune de ces lignes, déjà assez courtes, a été partagée en deux ou trois parties, rejetée soit en avant, soit en arrière de l'alignement, au lieu de former un obstacle continu suivant une seule ligne droite, battue par une galerie ou caponnière. Les travaux mêmes les plus récents ne font point exception aux observations qui précèdent. Ainsi on remarque sur la rive gauche la coupure du chemin de fer, assez en avant; puis vient celle de la route, et enfin le fossé de la batterie du château, lequel ne se prolonge pas jusqu'au rocher. Ces obstacles étant sans flanquement, n'ont aucune utilité. A cette dernière batterie, l'escarpe a été en premier lieu établie sans maçonnerie; puis on est venu (quelqu'un d'autre probablement), coller devant l'escarpe un petit mur, qui, remarquons-le, ne va rejoindre ni le prolongement du mur crénelé, du côté d'en haut, ni la tête du tunnel, du côté d'en bas. Cela n'a naturellement pas de conséquence puisque on peut également passer ailleurs pour pénétrer dans la batterie, car l'enceinte est incomplète sur bien d'autres points.

C'est ainsi que tout a été fait sans un projet arrêté à l'avance. On voit entre autres aussi une galerie crénelée, pour la défense du tunnel, laquelle sans doute est plutôt destinée à battre une coupure qu'à répondre à du canon; mais alors pourquoi exposer ainsi cette galerie, placée comme une espèce d'enseigne au-dessus de la tête du tunnel, à être démolie par l'artillerie ennemie?

Pour la reconstruction de la grande tenaille on a cependant commencé à entrer dans une meilleure voie relativement au profil. Il serait superflu de discuter ici ce nouvel ouvrage car, comme il a été dit plus haut, dans la position qu'il occupe, il est impossible de remplir les premières conditions de la fortification.

Personne jusqu'à aujourd'hui n'a été mis en devoir ou à même de faire plus ample connaissance avec les fortifications fédérales. Chacun sait combien peu suffit une première inspection, en passant. Les plans font partie du matériel de guerre fédéral et sont gardés avec le plus grand soin, comme de juste, car que faire d'un manteau qui n'est pas roulé? (1)

Non, bien au contraire, il serait fort avantageux pour la défense du

(1) Les mots : *que faire d'un manteau qui n'est pas roulé* (was nutzt der Mantel wenn er nicht gerollt ist?), sont probablement une allusion ironique à une caricature des « Fliegende Blaetter, » représentant un sergent de la landwehr prussienne, réprimandant un de ses soldats qui, par une forte pluie, eut l'idée assez naturelle, mais, paraît-il, peu conforme aux habitudes de l'armée, de dérouler son manteau pour s'en couvrir.

(Note du traducteur.)

pays qu'un certain nombre d'officiers du génie, de l'artillerie et de l'état-major général, fussent chargés de s'occuper de l'importante question des fortifications et de discuter éventuellement les projets de nouvelles constructions.

Ce qui précède tend donc à prouver que dans l'établissement des fortifications fédérales on a adopté des dimensions insuffisantes, des dispositions sans effet utile, telles que des profils qui ne mettent point à l'abri des approches de l'ennemi et qui ne pourraient résister à l'artillerie, — des enceintes pleines de lacunes, — des tracés sans flanquement, — enfin des défilements imparfaits. Avec des sommes relativement faibles on a construit beaucoup de fortifications, c'est vrai, mais nous ne pensons pas que la Suisse puisse se fortifier à moins de frais que d'autres pays. La valeur d'une fortification sera toujours assez sensiblement en rapport direct avec les sommes qu'on y aura consacrées, car partout les constructeurs ont utilisé les avantages que leur offrait le terrain.

Il n'y a pas plus de raisons pour que nous soyons inférieurs aux autres pays sous le rapport de la fortification, qu'il n'y a de motifs pour que nos armes soient moins parfaites que celles de nos voisins.

A toutes ces considérations vient encore s'en ajouter une de la plus haute importance. L'introduction de l'artillerie rayée dans toutes les armées, a rendu l'un de nos travaux de fortification les plus fréquemment employés, tout à fait incapable de résister à une attaque de cette arme. La valeur de plusieurs constructions se trouve ainsi annulée et le pays privé de l'appui de ses positions fortifiées.

Le besoin de changer complètement notre système de défense au point de vue des fortifications et de baser sur les effets de la nouvelle artillerie les dispositions que nous avons à prendre, ce besoin, dis-je, se fait sentir de la manière la plus pressante.

Ce motif du changement complet dans l'effet des nouveaux projectiles est même si puissant et si évident, qu'il est tout naturel de saisir cette occasion pour réparer ce qui a été négligé, et améliorer tout ce que le système de défense de notre pays présente encore de défectueux.

Le but de ces pages, est donc, outre la solution de la question proposée :

1^o De confirmer l'idée de l'importance du Bas-Valais, pour notre défense ;

2^o De constater l'insuffisance des travaux de fortifications exécutés jusqu'à ce jour ;

3^o De demander les changements que réclament les fortifications fédérales par suite de l'introduction de l'artillerie rayée.